



POMME DE TERRE

N° 01

Spécial plants
du 31/03/2026

Rédacteurs

Bulletin co-rédigé par la
ARVALIS – Institut du Végétal
et Comité Centre et Sud

Observateurs

AGRI BEAUCE, Agro centre,
Chambre d'Agriculture 41,
Chambre d'Agriculture 28,
Chambre d'Agriculture 45,
COMITE CENTRE ET SUD,
Ferme des Arches, FREDON
Centre-Val-de-Loire, Les 3
Laboureurs, PARMENTINE,
POM ALLIANCE SA, Priméale,
SELECT UP, SOUFFLET
AGRICULTURE, TERRE DE
France.

Relecteurs

ARVALIS – Institut du Végétal
et COMITE CENTRE ET SUD

Directeur de publication

Maxime BUIZARD-BLONDEAU,

Président de la Chambre
régionale d'agriculture du
Centre-Val de Loire

**13 avenue des Droits de
l'Homme – 45921 ORLEANS**

Ce bulletin est produit à partir
d'observations ponctuelles. Il
donne une tendance de la
situation sanitaire régionale,
qui ne peut pas être transposée
telle quelle à la parcelle.

La Chambre régionale
d'agriculture du Centre-Val de
Loire dégage donc toute
responsabilité quant aux
décisions prises par les
agriculteurs pour la protection
de leurs cultures.

Action du plan Ecophyto piloté
par les ministères en charge de
l'agriculture, de l'écologie, de la
santé et de la recherche, avec
l'appui technique et financier
de l'Office français de la
Biodiversité.

SOMMAIRE

Contexte	2
Choisir un plant certifié.....	4
Réception et réchauffement des plants.....	5
Taupins	7
Ralstonia solanacearum.....	9
Résistance aux produits phytosanitaires.....	10
Mieux connaître	11
Notes nationales	12

EN BREF

Début des plantations depuis 15 jours, poursuite actuellement.

Retour sur les précautions à suivre pour implanter des pommes de terre saines.



Les plantations les plus précoces ont débuté il y a deux semaines et se poursuivent actuellement. Rappelons que pour planter dans de bonnes conditions, il convient d'attendre que le sol soit réchauffé ($T^{\circ} > 8^{\circ}\text{C}$), bien préparé et bien ressuyé (conditions actuellement réunies).

A noter que planter des pommes de terre de consommation ou d'industrie issus de la récolte de l'année N-1 est une pratique **formellement interdite**.

Enfin, il convient toujours d'être rigoureux sur les phases de réception et de réchauffement des plants, détaillées dans les pages ci-après.



Le BSV Pomme de terre : le reflet de l'état sanitaire global

La nouvelle campagne pomme de terre démarre et par la même occasion le Bulletin de Santé du Végétal (BSV).

L'objectif du BSV est de fournir des informations sur la situation sanitaire globale de la région pour appuyer les producteurs dans leurs prises de décision au niveau de leurs itinéraires techniques, afin de réduire, si possible, l'utilisation de produits phytosanitaires.

Chaque semaine, le BSV Pomme de terre propose un état des lieux global de la situation sanitaire et permet de suivre l'évolution du risque mildiou, de l'alternaria, ainsi que des populations de ravageurs (pucerons et doryphores). Des informations plus ponctuelles peuvent être fournies selon les observations effectuées. Le mildiou fait l'objet d'une attention particulière avec l'observation des tas de déchets et l'utilisation du modèle Mileos® d'ARVALIS-Institut du Végétal.

Le BSV Pomme de terre ne fait jamais référence à des conseils de traitement, des noms de produits commerciaux ou de matière active, mais à des seuils de nuisibilité, quand ils ont été définis. Les préconisations complémentaires sont fournies par vos conseillers dans leurs propres communications.



Le réseau d'observateurs : la force du BSV

Le BSV Pomme de terre est rédigé grâce à la participation des partenaires (organismes techniques, collecteurs, producteurs, ...) qui mutualisent chaque semaine leurs observations dans une base de données.

En 2025, 12 organismes ont contribué au réseau du BSV Pomme de terre de la région Centre-Val de Loire : AC Négoce, Agribeauce, AgroCentre, Chambres d'Agriculture d'Eure-et-Loir, Loiret, Loir-et-Cher, Comité Centre et Sud, Ferme des Arches, Fredon Centre-Val de Loire, Parmentine, Pom'Alliance SA, Soufflet.

La synthèse des observations permet d'obtenir une tendance de la situation sanitaire régionale mais cette dernière ne peut pas être transposée telle quelle à toutes les parcelles. Une observation de vos propres parcelles reste indispensable pour adapter vos interventions.

Ce réseau est co-animé par ARVALIS-Institut du végétal et le Comité Centre et Sud.



Comment recevoir le BSV ?

Les BSV, toutes cultures confondues, sont téléchargeables sur le site internet de la DRAAF, de la Chambre d'Agriculture régionale, des Chambres d'Agriculture départementales et des instituts techniques.

633 abonnés au BSV Pommes de terre



**ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT
AUX BSV DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

<http://bsv.centre.chambagri.fr>



Choisir un plant certifié

Choisir un plant certifié permet de préserver le patrimoine sanitaire régional et de miser sur la qualité et la performance agronomique.



Pourquoi privilégier des plants certifiés ?

Les pathogènes de la pomme de terre sont parfois très difficiles à maîtriser, et ils sont très nombreux : bactéries, champignons, nématodes, virus, Ils provoquent à la fois des problèmes de rendement, de qualité et de conservation des tubercules. Cependant, leurs conséquences peuvent être bien plus larges.

En effet, certains parasites peuvent se propager dans l'environnement (via les insectes, le matériel, le ruissellement, les repousses ou encore les adventices) et/ou se conserver longtemps dans le sol (nématodes, galle verruqueuse), avec le risque de compromettre pendant de nombreuses années la culture de pomme de terre, voire d'autres cultures.

Pour éviter la contamination des sols, de la culture et plus largement de l'environnement, il est indispensable d'utiliser des plants certifiés. La certification impose des contraintes aux producteurs de plants afin de garantir la pureté variétale et la qualité sanitaire. Concernant le plant de pomme de terre, la France s'est imposé des normes de certification plus sévères que les Directives européennes (consultable sur le site www.plantdepomme.net).

Quelques consignes à respecter :

- Conserver l'intégralité des étiquettes de certification (PPE) du ou des lots réceptionnés, attestant de l'origine (n° de lot) et des quantités de plants utilisés ;
- Conserver ces éléments de traçabilité pendant deux ans ;
- Ne pas mélanger différents lots, aussi bien lors de la manutention que lors de la plantation ;
- Repérer les parcelles où sont implantés les différents lots et utiliser un jalon pour les identifier au champ.



Quels sont les risques à utiliser un plant non certifié ?

Utiliser un lot de plants non certifié expose davantage le producteur à une baisse de rendement et de qualité. Un plant d'une mauvaise qualité sanitaire peut être vecteur de maladies, se traduisant en parcelle par :

- des manques à la levée ;
- des pieds chétifs, peu productifs ;
- un résultat économique diminué, aussi bien en tonnage qu'en qualité de présentation.

L'utilisation de plants non contrôlés expose dangereusement le producteur et plus globalement la production régionale à la dissémination d'organismes nuisibles de quarantaine comme les bactéries *Clavibacter michiganensis* et *Ralstonia solanacearum*, ou comme les nématodes *Globodera pallida*, *Globodera rostochiensis* et *Méloïdogynes chitwoodi* et *fallax*.

C'est pourquoi, toutes les règles de l'accord interprofessionnel de novembre 2022 pour les plantations 2023, 2024, 2025, relatif au renforcement des moyens de l'obtention végétale et au maintien d'une qualité sanitaire du

territoire dans le domaine du plant de pomme de terre, doivent absolument être respectées par les producteurs de pomme de terre ayant l'intention de produire du plant de ferme pour leur propre utilisation.

Vous pouvez trouver tous les éléments liés à cet accord sur le site de SEMAE, l'Interprofession des Semences et Plants, via le lien : <https://www.semae.fr/accords-interprofessionnels/plants-de-ferme-de-pomme-de-terre/>

Réception et réchauffement des plants

Quelques conseils pour bien démarrer la campagne



Les vérifications qui s'imposent à la réception des plants

- La fermeté, l'état de germination (la vigueur germinative peut être contrôlée en plaçant vos tubercules à 16-18°C) et les endommagements des plants ;
- L'état sanitaire des tubercules : présence de rhizoctone brun, de gale argentée ou de dartoise (prélever et laver un échantillon de 50 à 100 tubercules par lot ; couper les tubercules pour observer l'aspect intérieur et vérifier l'absence de pourriture bactérienne) ;
- Réaliser un comptage de tubercules sur 10 kg afin d'optimiser les densités de plantation.

NB : en cas de doutes sérieux sur la présence de parasites de quarantaine sur tubercules coupés, seule une analyse dans un laboratoire agréé peut permettre un diagnostic fiable. Dans ce cas, il est conseillé de prendre contact avec le Service Régional de l'Alimentation.



Savoir identifier les maladies des tubercules

Rhizoctone brun (Rhizoctona solani)

Ce champignon altère la présentation des pommes de terre en formant des sclérotés noirs sur l'épiderme. En cas de forte contamination des plants, des problèmes de levée peuvent être observés surtout quand les conditions climatiques sont froides et humides et le plant mal préparé. En attaque plus tardive, un manchon de mycélium blanchâtre peut apparaître à la base des tiges et des tubercules aériens peuvent se développer à l'aisselle des feuilles.

En préventif :

- Choisir la parcelle en fonction du risque de contamination du sol ;
- Allonger les rotations afin de diminuer l'inoculum du sol (> 5 ans) ;
- Utiliser un plant sain et certifié ;
- Ne pas épandre de terre contaminée ;
- Planter des plants dans un sol réchauffé et bien préparé ;
- Pré-germer les plants ;
- Avoir un délai défanage – récolte d'au maximum 3 à 4 semaines. Les risques augmentent avec les récoltes tardives.

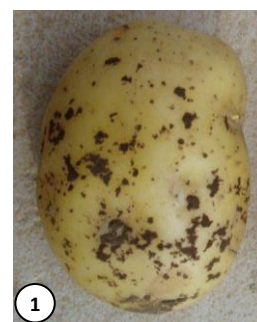


Photo 1 : Sclérotés de rhizoctone brun
(P. LATY/Comité Centre et Sud)

Gale argentée (Helminthosporium solani)

Ce champignon se présente sous forme de plaques de couleur argentée couvertes de fines ponctuations noires à la surface de l'épiderme (à ne pas confondre avec la dartrose). La maladie se développe sur les tubercules fils après le défanage et durant la conservation.

En préventif :

- Utiliser un plant sain et certifié ;
- Réduire le délai défanage – récolte (3 à 4 semaines maximum) ;
- Nettoyer et désinfecter les bâtiments de stockage ;
- Bien sécher les tubercules à la récolte ou après le lavage ;
- Stocker dans de bonnes conditions de température et d'humidité.



Photo 2 : Gale argentée
(P. LATY/Comité Centre et Sud)

Dartrose (Colletotrichum coccodes)

Ce champignon se caractérise sur tubercules par des plages de couleur gris clair à gris brun avec présence de ponctuations noires. L'optimum de développement se situe entre 25 et 30°C. Des sols sableux, mal drainés et une fertilisation déséquilibrée sont des facteurs qui peuvent favoriser son développement.

En préventif :

- Respecter une rotation d'au moins 4-5 ans ;
- Utiliser un plant sain et certifié ;
- Eviter les stress hydriques et les carences en éléments fertilisants ;
- Eliminer les plantes hôtes (datura, morelle noire, physalis) ;
- Maintenir un délai défanage – récolte court (3 à 4 semaines maximum).

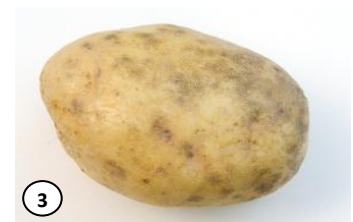


Photo 3 : Dartrose sur tubercules
(ARVALIS)



Stockage des plants : précautions à prendre en attendant la plantation

- Conserver les plants à l'abri des gelées matinales, de la pluie et de l'humidité dans un local aéré ;
- Ne pas entreposer les plants dans un bâtiment dans lequel des applications d'anti germinatif ont été réalisées ;
- Utiliser du matériel propre (désinfecté) et n'ayant jamais été en contact avec un anti germinatif ;
- Eviter le stockage prolongé sans aération (les big-bags en particulier sont un moyen de transport des plants et ne sont pas prévus ni pour un stockage prolongé ni pour un réchauffement) ; cette pratique a encore été trop observée en 2024 et plus les plantations sont tardives, plus celle-ci est préjudiciable, il est important de la BANIR !
- Ne pas mélanger les différents lots (toujours bien les différencier en cas de problème sur l'un d'entre eux)
- Manipuler les plants avec précaution pour ne pas les choquer.



Le réchauffement des plants : une étape indispensable

Le réchauffement des plants a pour objectif d'obtenir une meilleure levée (plus rapide et plus homogène), permettant à la culture de mieux résister aux aléas climatiques de début de campagne et d'obtenir ainsi un rendement plus élevé.

Le plant doit être réchauffé en moyenne entre quinze jours et trois semaines avant la plantation, mais ce qu'il faut retenir c'est surtout de mettre en terre des plants au stade point blanc minimum. De plus en plus de variétés ont une bonne aptitude au stockage et une bonne dormance, mais à contrario cela exige d'avoir une attention particulière au moment de la préparation.

Pour cela, aligner les sacs ou pallox à l'abri de la pluie et des gelées matinales, en laissant des allées pour faciliter l'aération et l'éclairage des plants. Il est également possible d'étaler les plants en tas sur un béton propre (maximum 30 cm de hauteur). Cette étape doit permettre d'atteindre au moins le stade point blanc.

(P. LATY/Comité Centre et Sud)



Conditions optimales requises pour envisager de planter

- Sol ressuyé sur 10 – 15 cm pour limiter les risques de compaction par les passages d'outils ;
- Sol suffisamment réchauffé (températures supérieure à 8°C à 10 cm de profondeur) ;
- Plants réchauffés, démarrés (stade point blanc) et secs.

Ces conditions permettent d'assurer une levée rapide et homogène des plantes pour limiter le développement de maladies comme le rhizoctone brun.

Taupins

La protection de la culture contre les taupins ne repose pas uniquement sur les solutions appliquées en cours de cycle. Elle doit être complétée par des mesures prophylactiques visant à limiter durablement les populations dans les parcelles. Cette approche s'inscrit dans le temps et concerne l'ensemble des cultures de la rotation. Des travaux de recherche sont en cours pour préciser et optimiser ces pratiques, notamment dans le cadre du projet TAUIFAST2, financé par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (AMI PARSADA).



Les leviers à mobiliser pour diminuer la pression taupins

- **Éviter d'implanter la pomme de terre après une prairie ou une jachère récemment retournée.** Ces milieux, riches et stables, sont particulièrement favorables au développement des taupins.
- **Allonger les rotations** : privilégier des rotations de 4 à 5 ans et éviter la culture de la pomme de terre deux années consécutives sur une même parcelle.
- **Choisir des variétés moins appétentes lorsque l'information est disponible.** Des essais menés par Bretagne Plants montrent des différences importantes entre variétés, avec un rapport de 1 à 3 entre les plus et les moins sensibles aux taupins. L'identification des facteurs explicatifs de cette différence de sensibilité est toutefois en cours d'étude

- **Récolter le plus précocement possible**, et ne pas laisser les tubercules en terre trop longtemps après le défanage afin de limiter l'exposition aux attaques.
- **Travailler le sol de manière superficielle et répétée** entre mai et septembre, période correspondant aux stades les plus sensibles des taupins (œufs et jeunes larves), afin de contribuer à la réduction des populations.



Les taupins gagnent du terrain : vos observations sont essentielles, participez à l'enquête nationale

La recrudescence des attaques de taupins, observée dans plusieurs régions et sur de nombreuses cultures, nous oblige aujourd'hui à dresser un état des lieux précis de la situation. Cette enquête a pour objectif d'évaluer l'ampleur réelle des dégâts et de construire des solutions à la hauteur des enjeux.

Si vous avez constaté des dégâts de taupins sur vos cultures lors de la campagne 2025, votre retour est indispensable. Chaque témoignage compte. Plus les données seront nombreuses et précises, plus l'évaluation de la pression des taupins sera fiable, par filière et par département.

Le questionnaire a été conçu dans cet objectif. Si vous êtes concerné par plusieurs situations ou plusieurs filières, n'hésitez pas à répondre autant de fois que nécessaire et à relayer cette enquête autour de vous.

Vous pouvez répondre directement en ligne à l'aide du QR Code ci-dessous ou télécharger la version papier et nous la retourner (coordonnées en fin de formulaire).

Enquête techniciens d'évaluation
de la pression taupins sur les
cultures en 2025

Répondez à l'enquête

Si vous êtes **technicien/ne**

Si vous êtes **agriculteur/trice**

Enquête agriculteurs d'évaluation
de la pression taupins sur les
cultures en 2025

Ralstonia solanacearum

Gestion de foyer en cours depuis 2024 dans les départements du 28 et 41.
Foyer associé à la contamination du Loir par la bactérie.



Vigilance !

Ralstonia solanacearum est une bactérie originaire des zones tropicales et semi-tropicales. Très polyphage, elle s'attaque à environ 250 espèces végétales cultivées ou adventices. Sous les effets du dérèglement climatique, elle est arrivée en Europe récemment.

Elle peut rester à l'état de dormance sous terre, jusqu'à 30 cm, pendant plusieurs années ou dans les eaux des rivières ou des étangs.

Elle pénètre dans la plante par les racines ou par les blessures occasionnées pour les outils sur la plante. Une fois dans la plante, les bactéries gagnent les vaisseaux du xylème dans lesquels elles se multiplient activement et provoquent leur occlusion et une restriction hydrique pour la plante qui finit par flétrir.



Symptômes observés

- Flétrissement rapide et jaunissement des feuilles ;
- Nécrose et dessèchement des tissus ;
- Brunissement en anneau sur tubercules.



Recommandations

- Ne pas irriguer les parcelles de solanacées avec l'eau du Loir et déclarer auprès de la DDT concernée toutes autres parcelles irriguées avec l'eau du Loir.
- Ne pas utiliser l'eau de Loir pour la préparation de bouillies de traitements phytosanitaires.
- Eviter d'implanter des solanacées aux abords du Loir si les parcelles ont été inondées à l'automne.
- Déclarer auprès du SRAL l'introduction de plants de pommes de terre en provenance d'autres pays (Belgique, Pays-Bas, Italie ...). Ces plants peuvent être vecteurs de la bactérie et doivent faire l'objet d'analyses.

Une vigilance renforcée est demandée à l'ensemble des producteurs de tomates, poivrons, pommes de terre.

Il est recommandé d'observer attentivement les parcelles et de contacter le SRAL en cas de suspicion.



Information et arrêtés préfectoraux

Depuis l'été 2024, cette bactérie a été détectée sur le Loir aval (de Châteaudun dans l'Eure-et-Loir, jusqu'à sa confluence avec la Sarthe, dans le Maine-et-Loire).

Des arrêtés préfectoraux départementaux ont été signés, fin 2024 dans l'Eure-et-Loir, et en juillet 2025 dans le Loir-et-Cher, interdisant l'irrigation des cultures de solanacées à partir de captage dans le Loir (ou de réserves alimentées par l'eau du Loir).

<https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Communiqués-de-presse/Annee-2025/PRESENCE-DE-LA-BACTERIE-RALSTONIA-SOLANACEARUM-DANS-LE-LOIR>

<https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-et-developpement-rural/La-reglementation/Bacterie-Ralstonia>



Fiche de connaissance

- <http://ephytia.inra.fr/fr/C/23093/Tropileg-Fletrissement-bacterien-R-solanacearum>
- https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_ralstonia_dec2016_cle8332e2.pdf



Contact

Toute suspicion de présence doit être signalée par mail au SRAL de la DRAAF-Centre-Val-de-Loire (avec photo et localisation si possible) : sral.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr

Résistance aux produits phytosanitaires



Des outils et informations sont disponibles sur le site Internet du réseau R4P (Réseau de Réflexion et de Recherche sur la Résistance aux Pesticides) de l'INRA : <https://www.r4p-inra.fr/fr/home/>.

Prochain BSV le 9 avril 2026

Mieux connaître



LE SCARABEE JAPONAIS (*Popillia Japonica*)



L'Instruction Technique 2022-745 nous demande de nous préparer à l'arrivée de *Popillia japonica* et met en place un Plan National d'Intervention Sanitaire d'Urgence (PNISU).

Appelé aussi scarabée ou hanneton japonais, cet insecte est un **O**rganisme de **Q**uarantaine **P**rioritaire sur le territoire européen (Règlement 2016/2031).



Description

Les adultes sont de forme ovale, avec une longueur variant entre 8 et 12 mm et une largeur entre 5 et 7 mm. La tête et le pronotum sont vert métallique comme les premiers segments des pattes (coxa et fémur). Les élytres sont de couleur brun cuivré. Un critère d'identification caractéristique est la présence de toupets de soies blanches sur le pourtour de l'abdomen.

Il est très polyphage et s'attaque à plus de 400 espèces de plantes dont le maïs, rosier, fraisier, soja, vigne, gazon et divers espèces forestières.

Historique

Son origine est le Nord-Est asiatique. Il est arrivé aux USA en 1916 où il a engendré de gros dégâts.

En Europe continentale, il est signalé en **Italie en 2014**, en **Suisse en 2017**, puis en **Allemagne en 2021**. Son éradication dans le Nord de l'Italie et le Sud de la Suisse est dorénavant impossible.

Dissémination

- Adultes : par vol ou par utilisation des modes de transports humains ou de marchandises.
- Larves : par la terre entourant les plantes destinées à la plantation.

Alerte

Toute suspicion de présence doit être signalée par mail au SRAL de la DRAAF-Centre-Val-de-Loire : sral.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr (avec photo si possible).

Notes nationales



Popillia japonica



La menace est toujours présente. Ouvrez l'œil ! Pour en savoir plus : [lien](#)

Site Internet : <https://www.popillia.eu/>

Flyer d'information et de procédure de signalement par application dédiée : <https://www.popillia.eu/downloads>



Datura stramoine *Datura stramonium*



Une nouvelle note nationale a été publiée en février 2025 ayant pour sujet la Datura Stramoine (*Datura stramonium*). Vous pourrez la retrouver en cliquant sur le lien suivant : [lien Internet DRAAF](#).

Pour plus d'informations sur les différentes espèces de Datura, cliquez sur le lien suivant : [lien Internet DRAAF vers le dossier des fiches espèces Datura](#)



La réglementation a évolué en 2022, vous pouvez la retrouver en cliquant sur le lien ci-dessous :

[Protection des pollinisateurs-Région Centre - Val de Loire](#)

[Liste des cultures non attractives en vigueur depuis le 05 juillet 2024](#)